

SERVICE DES SPORTS  
RLG/FB

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUILLET 2007

### DELIBERATION

#### **OBJET : Subvention de démarrage au Football Club Plœmeur 56**

---

Rapporteur : Jean-Pierre LE FERRAND

Le Président du Football Club de Plœmeur 56, association nouvellement créée, sollicite une subvention exceptionnelle afin de disposer d'une trésorerie minimum pour couvrir les premières dépenses du club.

La somme de 5 000 € permettrait de couvrir les frais d'engagement des différentes équipes dans leurs championnats respectifs ainsi que ceux des licences pour les joueurs et dirigeants.

Compte tenu des objectifs communs concernant le public visé, les effectifs, la qualification de l'encadrement, la formation des dirigeants, des actions à mener et du niveau à atteindre, la Ville propose que « une subvention d'aide financière à la création d'une association » soit accordée au Football Club de Plœmeur 56 pour un montant de 5 000 €

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à verser la subvention ci-dessus.

À l'unanimité.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**